

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002363 / 64377312
ISS Facility Services AG, 2035 Corcelles NE
Nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilation
(restaurant, hôtel, industrie) établis sur tout le territoire suisse
Horaire indispensable pour des raisons techniques
10 H
01.12.2013–30.11.2016 (Renouvellement)
- 13-002309 / 52065762
ISS Facility Services S.A., 1227 Carouge GE
Nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilations
dans le milieu hospitalier, gastronomique, chimique, pharmaceutique
et atelier d'horlogerie dans toute la Suisse
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
10 H, 10 F
01.12.2013–30.11.2016 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-002265 / 52064727
Oscilloquartz S.A. Composants syst. électroniques réseaux de
télécommunications, 2000 Neuchâtel
Customer Support Service: interventions lors de problèmes techniques
des installations chez leurs clients.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)
- 13-002351 / 69455192
ValFleurier, Branch of Richemont International S.A. Manufacture Horlogère,
2115 Buttes
Intervention lors de problèmes techniques sur les installations et équipements
de production (ligne d'assemblage automatique)
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.10.2013–30.09.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

15 octobre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail